

Ethiopie

Mise à jour: Développements actuels jusqu'en juin 2014

Rahel Zürrer

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

T++41 31 370 75 75
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch


Compte dons
CCP 30-1085-7

Berne, le 17 juin 2014



Mentions légales

ÉDITEUR

 Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR
Case postale 8154, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75
Fax 031 370 75 00
E-mail: info@osar.ch
Internet: www.osar.ch
CCP Dons: 10-10000-5


AUTEUR

Rahel Zürrer

VERSIONS

Allemand, français

COPYRIGHT

© 2012  Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, Berne
copies et impressions autorisées sous réserve de la mention de la source.

Sommaire

1	Introduction	1
2	Situation politique	2
2.1	Les élections 2010 et l'étouffement de l'opposition	2
2.2	Le décès de Meles Zenawi et les élections régionales 2013	3
2.3	L'application rigoureuse de lois répressives	4
2.3.1	L'oppression de la communauté musulmane	6
2.3.2	Le système de surveillance étatique	6
2.4	Les «projets de développement» et les déplacements forcés	7
3	Situation sécuritaire	7
3.1	Le conflit de l'Ogaden	8
3.2	Le conflit avec le Front de libération Oromo	8
3.3	L'engagement militaire en Somalie	9
3.4	Le conflit frontalier avec l'Erythrée	9
3.5	Les conflits entre différentes fractions de la population	9
4	Constitution et système judiciaire	10
4.1	La «politisation» du système judiciaire	10
4.2	Les conditions de détention et la torture	10
4.3	La peine de mort	11
5	Droits de la personne humaine: les catégories de personnes menacées	12
5.1	Les membres d'organisations «terroristes»	12
5.2	Les membres d'autres partis d'opposition	13
5.3	Les médias	14
5.4	Les défenseurs des droits de la personne humaine	14
5.5	Les minorités religieuses: les musulmanes et musulmans	15
5.6	Les personnes LGBTI	15
5.7	Les femmes et les enfants	16
5.8	Les peuples indigènes et les minorités ethniques	16
5.9	Les personnes d'origine mixte: Erythrée - Ethiopie	17
6	Situation humanitaire	18
6.1	La pauvreté	18
6.2	Les réfugié-e-s et les IDP	18

1 Introduction

La présente mise à jour traite des évolutions que l’Ethiopie a connues au niveau de sa politique intérieure depuis le dernier rapport de l’OSAR publié en juin 2009. La marge de manœuvre des partis d’opposition et des acteurs de la société civile s’est considérablement réduite au cours des années écoulées. Critiquer le gouvernement n’est permis dans aucun domaine, et les droits de la personne humaine sont systématiquement violés.¹

Comme l’OSAR² l’a déjà décrit précédemment, la situation des personnes qui émettent des critiques envers le gouvernement n’a cessé de se détériorer depuis les élections de 2005.³ Les dernières élections nationales de mai 2010 se sont soldées par une victoire écrasante de la coalition au pouvoir, le Front démocratique révolutionnaire des peuples d’Ethiopie (*Ethiopian People’s Revolutionary Democratic Front, EPRDF*). Sur les 547 sièges du parlement, 545 ont été remportés par l’EPRDF, ce qui correspond à 99,6 % des votants. Ce résultat extrêmement élevé peut d’une part s’expliquer par le fait que l’opposition a fait l’objet d’une répression systématique, et d’autre part que les membres du gouvernement ont été favorisés.⁴ Suite au décès de l’ancien premier ministre Meles Zenawi, qui a gouverné le pays pendant 21 ans, le parlement a élu, en septembre 2012, Hailemariam Desalegn pour lui succéder.⁵

Selon différentes organisations, la situation des droits de la personne humaine s’est dégradée au cours de ces dernières années. Arrestations arbitraires, torture et mépris des règles de procédure de l’Etat de droit font partie de l’arsenal habituel du régime. Le gouvernement éthiopien a en particulier considérablement réduit la liberté d’expression et d’association. Les personnes exprimant des critiques à l’égard du gouvernement sont intimidées, arrêtées et condamnées sur la base de la loi antiterroriste. Outre les opposants et les journalistes, la répression exercée par le gouvernement vise également la minorité musulmane. La loi sur les ONG a eu pour effet d’obliger de nombreuses organisations de la société civile à modifier leurs activités ou à y mettre un terme.⁶

¹ Amnesty International (AI), Amnesty International Report 2013, Zur weltweiten Lage der Menschenrechte, Ethiopia, 23 mai 2013: www.ecoi.net/local_link/247946/374082_de.html; Bertelsmann Stiftung, BTI 2014, Ethiopia Country Report, 2014, p. 10: www.bti-project.de/fileadmin/Inhalte/reports/2014/pdf/BTI_2014_Ethiopia.pdf.

² OSAR, Ethiopie, Mise à jour, Développements jusqu’en juin 2009, 11 juin 2009: http://www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/africa/ethiopie/ethiopie-mise-a-jour-juin-2009/at_download/file

³ Chatham House, Tobias Hagmann, Ethiopia, Elections 2010, 16 juillet 2010, p. 3: www.geo.uzh.ch/fileadmin/files/content/abteilungen/polit/Staff/Hagmann_CH_2010_Ethiopia_elections_2010__Transcript_.pdf.

⁴ Ibid., p.5.; Human Rights Watch (HRW), World Report 2011, Ethiopia Chapter: www.hrw.org/world-report-2011/world-report-2011-ethiopia; HRW, «They Know Everything We Do», Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia, 25 mars 2014, p. 13: www.ecoi.net/file_upload/1788_1395749437_ethiopia0314-forupload-0.pdf.

⁵ US Department of State (USDOS), Country Report on Human Rights Practices 2013, Ethiopia, 27 février 2014: www.ecoi.net/local_link/270706/385827_en.html.

⁶ HRW, Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia, 25. mars 2014, p.12.

En 2010, l'Éthiopie a adopté un «plan de développement» ambitieux qui a entraîné, dans diverses régions du pays, le déplacement forcé de peuples indigènes et de minorités ethniques.⁷

La situation sécuritaire reste tendue en Éthiopie. Les troupes du pays opèrent en Éthiopie, mais aussi à l'étranger. Le conflit frontalier larvé avec l'Érythrée et l'engagement militaire éthiopien en Somalie continuent à déstabiliser le pays.⁸

2 Situation politique

2.1 Les élections 2010 et l'étouffement de l'opposition

Les élections parlementaires de 2005 ont eu pour effet d'éclater l'opposition politique. À l'époque, de nombreux personnages clés du mouvement d'opposition ont été arrêtés ou se sont exilés. En conséquence, l'opposition était faiblement représentée aux élections parlementaires de 2010. La *coalition Medrek*⁹ était la seule force d'opposition nationale ayant une envergure politique face à la coalition gouvernementale du Front démocratique révolutionnaire des peuples d'Éthiopie (*Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front, EPRDF*). Les partis politiques d'opposition n'ont néanmoins obtenu qu'un seul siège. Un candidat indépendant a également remporté un siège.¹⁰ Si la coalition au pouvoir se compose bien de plusieurs partis¹¹, il n'y a pas de débat politique entre eux.¹² Le résultat catastrophique obtenu par l'opposition témoigne de la politique répressive du gouvernement. Les

⁷ Ainsi, dans la région de Gambela à l'ouest de l'Éthiopie, 70'000 personnes appartenant au groupe ethnique des Anyuak ont été déplacées de force dans 18 camps. Elles n'ont bénéficié d'aucune indemnisation.

Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 10.

⁸ Deutsches Auswärtiges Amt, Äthiopien, Reise- und Sicherheitshinweise: www.auswaertiges-amt.de/sid_CB3EF3A5C6503C824A726B391F933123F/DE/Laenderinformationen/00-SiHi/Nodes/AethiopienSicherheit_node.html (état au 26 mai 2014).

⁹ Composée de huit partis, la *coalition Medrek* a été fondée en 2008. Les partis sont nés pour la plupart des deux principales coalitions d'opposition en 2005, la Coalition pour l'unité et la démocratie (*Coalition for Unity and Democracy, CUD*; en amharique aussi *Qinijit* ou *Kinijit*) et les Forces démocratiques éthiopiennes unies (*United Ethiopian Democratic Forces, UEDF*). Les partis suivants font partie de la *coalition Medrek*: *Ethiopia Federal Democratic Unity Forum, Unity for Democracy and Justice (UDJ)*, *Oromo Federalist Democratic Movement (OFDM)*, *Union of Tigrayans for Democracy and Sovereignty (ARENA)*, *Southern Ethiopia People's Democratic Union (SEPDU)*, *Oromo People's Congress (OPC)*, *Ethiopian Democratic Unity Movement (EDUM)* et *Somali Democratic Alliance Forces (SDAF)*.

European Union Election Observation Mission, Ethiopia, mai 2010, p. 6-7:
http://eeas.europa.eu/euom/pdf/missions/eu-eom-ethiopia-preliminary-statement-25052010_en.pdf.

¹⁰ The Ethiopian Women's Human Rights Alliance (EWHRA), Submission to the United Nation on the Occasion of its Review of the Human Rights Situation in Ethiopia under the Framework of the Universal Periodic Review, septembre 2013, p. 4: www.ethiopia.com/2013report/ewhra_092013.pdf.

¹¹ L'*EPRDF* est une alliance de différents partis régionaux: *Tigray People's Liberation Front (TPLF)*, *Amhara National Democratic Movement (ANDM)*, *Oromo People's Democratic Organisation (OPDO)* et le *Southern Ethiopia People's Democratic Movement (SEPD)*. Les partis associés ou partenaires sont *Afar National Democratic Party (ANDP)*, *Somali People's Democratic Party (SPDP)*, *Beneshangul-Gumuz People's Democratic Party (BGPDP)*, *Gambella People's Unity Democratic Movement (GPUDEM)* et la *Harari National League (HNL)*.

¹² European Union Election Observation Mission, Ethiopia, mai 2010, p. 6.

International Crisis Group (ICG), Ethiopia after Meles, 22 août 2012, p. 1:
www.ecoi.net/file_upload/1226_1345730301_b089-ethiopia-after-meles.pdf.

membres des partis d'opposition sont arrêtés, menacés, ou quittent le pays par crainte de représailles de la part des pouvoirs publics. Ainsi, l'opposante Birtukan Mideksa, cheffe de file bien connue de l'Unité pour la démocratie et la justice (*Unity for Democracy and Justice, UDJ*), était incarcérée durant les élections 2010.¹³ D'autre part, les membres des partis appartenant à la coalition au pouvoir sont favorisés, selon le département d'Etat américain (*US State Department, USDOS*). Ils ont par exemple de meilleures chances de trouver un emploi ou de se voir octroyer un crédit. Selon l'*USDOS*, les enseignants et d'autres agents de l'Etat perdent leur emploi s'ils adhèrent à un parti d'opposition.¹⁴ Dans son rapport, la *Mission d'observation électorale de l'Union européenne* a critiqué la politique répressive du gouvernement à l'égard des partis d'opposition. La Mission estime en effet que le gouvernement empêche l'opposition de travailler. En amont des élections, un certain nombre d'opposants ont fait l'objet d'intimidations et de menaces. Par ailleurs, l'exercice d'un journalisme indépendant s'avère impossible, la plupart des médias étant contrôlés par l'Etat.¹⁵

En été 2013 ont eu lieu, pour la première fois en huit ans, des manifestations organisées par des partis de l'opposition pour protester contre le gouvernement. Le parti *Semayawi* (Parti bleu ou Blue Party), nouveau venu dans le paysage politique éthiopien, et le parti pour l'Unité pour la démocratie et la justice (*Unity for Democracy and Justice Party, UDJ*) ont organisé des manifestations dans les villes d'Addis Abeba, de Gondar et de Dessie¹⁶ pour exiger la libération des prisonniers politiques ainsi que la mise en œuvre de réformes politiques. Ils ont en outre dénoncé le comportement de l'Etat à l'égard de la communauté musulmane ainsi que les déplacements forcés de peuples indigènes et de minorités ethniques. Ces manifestations ont été émaillées d'intimidations et d'arrestations.¹⁷

2.2 Le décès de Meles Zenawi et les élections régionales 2013

Le premier ministre Ethiope Meles Zenawi est décédé au mois d'août 2012, après avoir dirigé le pays pendant 21 ans. Son décès n'a cependant pas conduit à une amélioration de la situation du pays au regard des droits de la personne humaine.¹⁸ Boycôtées par les principaux partis d'opposition en raison des répressions incessantes, les élections régionales d'avril 2013 n'ont pas non plus permis d'inverser la tendance. Les candidats de l'*EPRDF* ont remporté la quasi-totalité des sièges.¹⁹

¹³ Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 2.

¹⁴ USDOS, Country Report on Human Rights Practices 2012, Ethiopia, 19 avril 2013: www.ecoi.net/local_link/245084/368532_de.html; Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 7.

¹⁵ European Union Election Observation Mission, Ethiopia, mai 2010, p. 1; 16-19.

¹⁶ Amnesty International, Ethiopia, End Stifling of Peaceful Protests, 5 septembre 2013: www.amnesty.org/en/library/asset/AFR25/003/2013/en/b4370501-9436-4311-bf75-c8d0b3eb70f7/afr250032013en.pdf.

¹⁷ Inter Press Service (IPS), News Agency, Ethiopia's Protest Leaders Say No Change in Government, 6 juin 2013: www.ipsnews.net/2013/06/ethiopia-protest-leaders-say-no-change-in-government/.

¹⁸ The Ethiopian Women's Human Rights Alliance (EWHRA), septembre 2013, p. 2.

¹⁹ USDOS, Country Report on Human Rights Practices 2013, Ethiopia, 27 février 2014, p. 20

2.3 L'application rigoureuse de lois répressives

Adoptées respectivement en 2009 et 2008, la loi sur les ONG²⁰, la loi antiterroriste²¹ et la loi sur les médias²² sont rigoureusement appliquées. A l'aide de celles-ci, le gouvernement a fortement réduit la liberté d'expression et d'association. En 2009, au moment de la publication du précédent rapport de l'OSAR, la manière dont ces lois seraient appliquées était encore incertaine. Aujourd'hui, différentes organisations déclarent qu'elles sont utilisées pour arrêter et ainsi museler les personnes critiques envers le gouvernement.²³

La loi sur les ONG comprend des dispositions relatives aux organisations de tout genre, caritatives ou non. L'Agence des sociétés et associations caritatives (*Charities and Societies Agency, CSA*) est chargée de surveiller le respect de cette loi. Les organisations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme²⁴ ne peuvent être financées qu'à hauteur de 10 % par des ressources étrangères. Cette disposition a eu pour effet de mettre fin à l'existence de quasiment toutes les organisations nationales de défense des droits de la personne humaine.²⁵ Les fonds des deux principales organisations éthiopiennes, l'Association des avocates Ethiopiennes (*Ethiopian Women Lawyers Association*) et le Conseil Ethiopien des droits de la personne humaine (*Ethiopian Human Rights Council*) sont par ailleurs gelés depuis 2009. Depuis lors, ces deux organisations luttent pour survivre. La loi oblige en outre toutes les organisations à se faire enregistrer. Pour ce faire, les organisations étrangères doivent présenter un courrier de recommandation du Ministère Ethiopien des affaires étrangères. L'instance de contrôle compétente peut refuser l'enregistrement dès lors que l'organisation est considérée comme une menace pour la paix publique.²⁶ La CSA a fait savoir en juillet 2012 que sept organisations non gouvernementales ont vu leurs bureaux fermés, tandis que 476 autres ont reçu un avertissement pour avoir violé les dispositions de la loi sur les ONG.²⁷ Différentes organisations de l'ONU, ainsi que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, ont à

²⁰ Dans la présente mise à jour, le terme de «loi sur les ONG» désigne la Loi sur les sociétés et associations caritatives (*Charities and Societies Proclamation, CSO Law*) adoptée en 2009 par le parlement éthiopien.

²¹ Le terme de «loi antiterroriste» désigne la loi contre le terrorisme (*Anti-Terrorism Proclamation*) adoptée en 2009 par le parlement éthiopien.
UK Foreign and Commonwealth Office (UKFCO), Human Rights and Democracy Report 2013, Country Case Study, Ethiopia, Justice and Treatment in Detention, 10 avril 2014: www.ecoi.net/local_link/273747/389511_en.html.

²² Le terme de «loi sur les médias» désigne la loi *Freedom of the Mass Media and Access to Information* adoptée en 2008.

²³ AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013; HRW, World Report 2014, Ethiopia, 21 janvier 2014.

²⁴ «Article 14j-n restricts participation in activities that include the advancement of human and democratic rights, the promotion of equality of nations and nationalities and peoples and that of gender and religion, the promotion of the rights of disabled and children's rights, the promotion of conflict resolution or reconciliation and the promotion of the efficiency of the justice and law enforcement services to Ethiopian Charities and Societies».
International Center for Not-for-Profit Law (ICNL), NGO Law Monitor, Ethiopia, 21 janvier 2014: www.icnl.org/research/monitor/ethiopia.html.

²⁵ AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013; UKFCO, Human Rights and Democracy, The 2012 Foreign and Commonwealth Office Report, April 2013, p. 41: www.gov.uk/government/.../Cm_8593_Accessible_complete.pdf.

²⁶ ICNL, NGO Law Monitor, Ethiopia, 21 janvier 2014; AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013.

²⁷ UKFCO, The 2012 Foreign and Commonwealth Office Report, avril 2013, p. 41.

plusieurs reprises exprimé leur inquiétude par rapport à l'application de cette loi.²⁸ Au Royaume-Uni, le Bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (*UK Foreign and Commonwealth Office, UKFCO*) évoque la baisse drastique du nombre d'ONG nationales et internationales œuvrant dans le domaine des droits de la personne humaine.²⁹

La **loi antiterroriste** a également fait l'objet de critiques de la part d'organisations de l'ONU et de différents Etats. La définition du terrorisme fournie par cette loi est très vague, ce qui invite à un emploi arbitraire.³⁰ La coopération avec des organisations de défense des droits de la personne humaine peut ainsi entrer dans le cadre de la loi antiterroriste. Journalistes, opposants et chefs religieux sont condamnés à de longues peines de prison sur la base de cette loi. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Navi Pillay, estime que le gouvernement se sert de cette loi pour éliminer les voix critiques à son égard.³¹

La **loi sur les médias** a notamment eu pour effet de placer la plupart des médias éthiopiens sous le contrôle de l'Etat. Depuis 1992, 75 entreprises indépendantes dans le monde des médias ont dû cesser leur activité.³² Les journalistes indépendants sont régulièrement molestés, menacés ou arrêtés.³³ Le risque permanent de faire l'objet d'une poursuite judiciaire en vertu de la loi antiterroriste entraîne en outre une autocensure chez les journalistes. Selon le Comité pour la protection des journalistes (*Committee to Protect Journalists, CPI*), l'Ethiopie se place au troisième rang derrière la Somalie et l'Iran pour le nombre de journalistes quittant le pays par crainte de représailles des pouvoirs publics.³⁴ L'alliance au pouvoir, *EPRDF*, abuse de sa position de force pour limiter l'accès de la population Ethiopienne aux informations indépendantes. L'octroi de licences destinées aux stations de radio ou à la presse écrite est volontairement restreint.³⁵ L'Etat éthiopien bloque systématiquement les sites Internet ou blogs critiques envers le gouvernement et interrompt régulièrement l'activité des radios et chaînes de télévision étrangères.

Restriction de la liberté de mouvement. Le gouvernement éthiopien a largement bloqué l'accès des journalistes et des militant-e-s des droits de l'homme à certaines zones «difficiles», telles que l'Ogaden au sud-est du pays, une région secouée par les conflits. De ce fait, les violations des droits de la personne humaine commises dans ces régions sont difficiles à prouver.³⁶

²⁸ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on the Rights to Freedom of Peaceful Assembly and of Association, Maina Kiai, 24 avril 2013, p. 9: www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.39_EN.pdf.

²⁹ UKFCO, The 2012 Foreign and Commonwealth Office Report, avril 2013, p. 41.

³⁰ Committee to Protect Journalists (CPI), Pen International, Freedom Now, Joint Contribution on Ethiopia to the 19th Session of the Working Group of the Universal Periodic Review, septembre 2013, p.6: www.pen-international.org/wp-content/uploads/2013/05/Ethiopia-UPR-PEN-submission.pdf.

³¹ UN Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), Ethiopia, Navi Pillay Condemns Crackdown On Journalists, Increasing Restrictions On Freedom Of Expression, 2 mai 2014: www.ecoi.net/local_link/275432/404576_de.html.

³² CPJ et al. Septembre 2013, p. 3.

³³ HRW, Ethiopia, Country Summary, janvier 2014: www.hrw.org/sites/default/files/related_material/ethiopia_3.pdf.

³⁴ CPJ, 55 Journalists Forced Into Exile, juin 2013: www.cpj.org/exile/2012-2013.php.

³⁵ Ibid.

³⁶ CPJ et al., septembre 2013, p. 5.

2.3.1 L'oppression de la communauté musulmane

Environ 30 % de la population éthiopienne est de confession musulmane. Par crainte d'un extrémisme islamique, le gouvernement éthiopien favorise, depuis 2011, la diffusion d'un enseignement islamique spécifique, celui représenté par le mouvement des *Ahbaches*. De juillet à décembre 2011, le Ministère Ethiope des affaires étrangères et le Conseil suprême des affaires islamiques en Ethiopie (*Ethiopian Islamic Affairs Supreme Council, EIASC*) ont organisé des séminaires obligatoires sur la «tolérance religieuse» destinés aux imams et enseignants des écoles islamiques. Ces cours étaient animés par des religieux appartenant au mouvement des *Ahbaches*. Si le gouvernement nie avoir joué un rôle actif, les imams ne se conformant pas à l'enseignement des *Ahbaches* ont néanmoins perdu leur emploi. Un certain nombre d'imams ont été arrêtés en vertu de la loi antiterroriste. Selon l'*US Commission on International Religious Freedom (USCIRF)*, le gouvernement tente de contrôler la communauté musulmane, violant ainsi la liberté de religion des citoyens musulmans.³⁷ Aussi les manifestations de la communauté musulmane se multiplient-elles depuis début 2012. Sous prétexte de combattre le terrorisme, les forces de l'ordre font preuve d'une violence considérable envers des manifestants musulmans pacifiques, hommes et femmes³⁸, qui sont battus, arrêtés arbitrairement, emprisonnés et torturés.³⁹

2.3.2 Le système de surveillance étatique

Selon *Human Rights Watch (HRW)*, la coalition au pouvoir entretient un système de surveillance extrêmement efficace. L'*EPRDF* s'appuie sur un réseau d'informateurs présent dans tout le pays pour surveiller les activités des organisations et des individus. Au courant de cette surveillance, la population éthiopienne a tendance à s'autocensurer, ce qui a pour effet de restreindre sa liberté d'expression.⁴⁰ Selon *Freedom House*, les citoyens éthiopiens sont nombreux à ne pas oser critiquer le gouvernement, même lors d'une conversation privée.⁴¹ Alors qu'à peine 1 % de la population éthiopienne dispose d'un accès régulier à l'Internet, le gouvernement éthiopien bloque des sites Internet et persécute systématiquement les bloggeurs qui critiquent le gouvernement.⁴² Le récent rapport de *Reporters Sans Frontières* fait état d'un contrôle accru de l'Internet en Ethiopie. En 2013, le parlement éthiopien a doté l'Agence de sécurité des réseaux d'information (*Information Network Security Agency, INSA*) de compétences très larges. Depuis lors, l'INSA peut surveiller des

³⁷ US Commission on International Religious Freedom (USCIRF), 2013 Annual Report of the U.S. Commission on International Religious Freedom, 30 avril 2013, p. 157-158: www.uscirf.gov/images/2013; HRW, World Report 2014, Ethiopia, 21 janvier 2014.

³⁸ USCIRF, 2013 Annual Report of the U.S. Commission on International Religious Freedom, 30 avril 2013, p. 157-158.

³⁹ AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013.

⁴⁰ HRW, Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia, 25 mars 2014, p. 13.

⁴¹ Freedom House, Freedom in the World 2013, Ethiopia, 9 mai 2013.

⁴² AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013; CPJ et al. septembre 2013, p. 9; EWHRA, septembre 2013, p. 3.

réseaux d'ordinateurs ainsi que l'Internet, la radio, la télévision ou encore les médias sociaux.⁴³

La surveillance des exilé-e-s. Selon un rapport publié par *Human Rights Watch* (HRW) en avril 2014, le gouvernement éthiopien surveille également les citoyens éthiopiens exilés. Suivant cette organisation, les ambassades éthiopiennes recrutent de plus en plus d'informateurs pour surveiller les activités de la diaspora.⁴⁴

2.4 Les «projets de développement» et les déplacements forcés

En 2010, le gouvernement a adopté le Plan de croissance et de transformation (*Growth and Transformation Plan (GTP)*). Différentes organisations font état de violations des droits de l'homme et de déplacements forcés de peuples indigènes et de minorités ethniques en rapport avec des projets d'infrastructure du gouvernement. Le programme de «villagisation», qui vise, selon les affirmations du gouvernement éthiopien, à améliorer les conditions de vie de la population rurale, prévoit le déplacement de plusieurs centaines de milliers de personnes dans les régions de Gambela, de Benishangul-Gumuz, de Somali, d'Afar ainsi que dans la Région des nations, des nationalités et des peuples du Sud (*Southern Nations and Nationalities and Peoples' Region, SNNPR*). Alors que ce déplacement devait être effectué sur la base du volontariat, différents témoignages évoquent de nombreuses évacuations forcées contraires à la loi. Souvent chassée par la force, la population locale ne reçoit pas de compensation adéquate.⁴⁵

3 Situation sécuritaire

L'Éthiopie combat des groupements internes, mais aussi externes. Les troubles sont fréquents, tout comme les interventions armées de l'armée éthiopienne. En juin 2011, le parlement éthiopien a classé comme organisations terroristes trois groupements nationaux d'opposition, le Front national de libération de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*), le Front de libération Oromo (*Oromo Liberation Front, OLF*) et *Ginbot 7*, ainsi que les deux groupements internationaux *Al-Qaïda* et *Al-Shabbaab*.⁴⁶ Malgré les pourparlers de paix en cours avec l'*ONLF* et une offre de paix soumise par l'*OLF*, ces groupements figurent toujours sur la liste des groupements terroristes et sont violemment combattus.⁴⁷ L'engagement militaire de l'Éthiopie en Somalie et le conflit frontalier avec l'Erythrée sont autant d'autres facteurs déstabilisants pour le pays.⁴⁸

⁴³ Reporters Sans Frontières (RSF), *Enemies of the Internet 2014, Ethiopia, Full Online Powers*, 12 mars 2014: www.ecoi.net/local_link/271427/386689_en.html.

⁴⁴ HRW, *Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia*, 25 mars 2014, p. 18

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ USDOS, *Country Report on Human Rights Practices 2012, Ethiopia*, 19 avril 2013.

⁴⁷ bpb, Jan Claudius Völkel, *Konfliktporträt Äthiopien*, 9 janvier 2014.

⁴⁸ Deutsches Auswärtiges Amt, *Äthiopien, Reise- und Sicherheitshinweise*.

3.1 Le conflit de l'Ogaden

Créé dans les années 1980, le Front national de libération de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*) lutte pour l'établissement d'un Etat indépendant dans l'Ogaden⁴⁹, une région essentiellement habitée par le groupe ethnique des Somali, de confession musulmane.⁵⁰ Les pourparlers engagés entre le gouvernement et l'ONLF pour mettre fin à ce conflit non résolu depuis plusieurs décennies n'ont pour l'instant pas porté leurs fruits.⁵¹ A plusieurs reprises, des membres de l'armée éthiopienne et de milices proches du gouvernement⁵² ainsi que l'ONLF ont été accusés de violations des droits de la personne humaine, par exemple sous la forme d'arrestations arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires ou encore de viols.⁵³ Les médias, les organisations de défense des droits de l'homme et la plupart des associations caritatives n'ont pas accès à cette région, qui est ravagée par le conflit.⁵⁴ Le *Comité international de la Croix Rouge* (CICR) a dû la quitter en 2007 déjà, parce que le gouvernement éthiopien accusait l'organisation de collaborer avec les terroristes.⁵⁵

3.2 Le conflit avec le Front de libération Oromo

Le Front de libération Oromo (*Oromo Liberation Front, OLF*) s'est battu pendant quarante ans pour l'établissement d'un Etat indépendant Oromia au sud de l'Ethiopie. En 2012, le groupement a toutefois déclaré vouloir mettre un terme au conflit et accepter l'Etat Ethiopien dans ses limites actuelles. Le gouvernement continue néanmoins à considérer l'OLF comme une organisation terroriste. Pour l'heure, le gouvernement n'a pas réagi à l'offre de paix.⁵⁶ Aux yeux de *Human Rights Watch*, l'OLF ne constitue pas une menace pour le régime éthiopien. Le gouvernement se servirait plutôt d'un conflit armé dont il prétend qu'il perdure et qu'il appelle avec insistance de ses vœux pour opprimer les personnes appartenant à l'ethnie Oromo. Les personnes qui défendent les intérêts des Oromo au sein de partis politiques légaux ou d'associations culturelles légales font l'objet de surveillance. Les forces de l'ordre reprochent aux personnes concernées d'appartenir à l'OLF et donc d'être des terroristes, même s'il n'y a aucune preuve dans la plupart des cas.⁵⁷

⁴⁹ L'Ogaden désigne une région du sud-est de l'Etat régional Somali (*Somali Regional State*).

⁵⁰ Swissinfo (SWI), ICRC Rejects Ethiopian Charges after Expulsion, 26 juillet 2007: www.swissinfo.ch/eng/politics/foreign_affairs/ICRC_rejects_Ethiopian_charges_after_expulsion.html?cid=6026056.

⁵¹ Integrated Regional Information Network (IRIN), Briefing, Ethiopia's ONLF Rebellion, 29 octobre 2012: www.irinnews.org/report/96658/briefing-ethiopia-s-onlf-rebellion.

⁵² Les milices proches du gouvernement sont appelées «Police Liyu».

IPS, News Agency, Humanitarian Crisis' for Ogaden Living Near Ethiopia's Oil Fields, 23 février 2014: www.ipsnews.net/2014/02/humanitarian-crisis-ogaden-living-near-ethiopia-s-oil-fields/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=humanitarian-crisis-ogaden-living-near-ethiopia-s-oil-fields.

⁵³ UKFCO, Country Case Study, Ethiopia, Justice and Treatment in Detention, 10 avril 2014.

⁵⁴ Ethiopian Review, Ethiopian Persecution, Threats and Kidnapping, 28 février 2014: www.ethiopianreview.com/index/50970.

⁵⁵ Voice of America (VOA), News Africa, Ethiopia Denies ICRC Permission to Resume Ogaden Operation, 28 avril 2011 : www.voanews.com/content/international-red-cross-africa-denies-ethiopia-ogaden-permission-to-resume-operation-120952534/158004.html.

⁵⁶ Reliefweb, Report from Sudan Tribune, Ethiopian Separatist Group Gives Up Secession Demand, 4 janvier 2012: <http://reliefweb.int/report/ethiopia/ethiopian-separatist-group-gives-secession-demand>.

⁵⁷ HRW, Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia, 25 mars 2014, p. 16.

3.3 L'engagement militaire en Somalie

En 2006, le gouvernement éthiopien avait déjà dépêché des troupes en Somalie pour combattre l'Union des tribunaux islamiques (*Union of Islamic Courts, UIC*) et rétablir le gouvernement de Mogadiscio sous la forme d'un Gouvernement fédéral de transition (*Transitional Federal Government, TFG*). Si l'intervention éthiopienne s'est inscrite dans la «lutte contre le terrorisme» et a bénéficié du soutien des Etats-Unis, elle n'en était pas moins essentiellement motivée par les propres intérêts de l'Ethiopie, sachant que l'*UIC* revendique l'Ogaden au sud de l'Ethiopie et entretient des liens avec l'*ONLF*. En 2009, les troupes Ethiopiennes se sont retirées sans que la situation de départ ne se soit notablement améliorée. La Somalie n'a toujours pas de gouvernement stable. Le conflit avec des groupements islamistes tels qu'*Al-Shabbaab* n'est pas résolu.⁵⁸ En janvier 2014, les troupes éthiopiennes ont rejoint la Mission de l'Union africaine en Somalie (*African Union Mission in Somalia, AMISOM*) pour continuer à combattre *Al-Shabbaab*. Ce nouvel engagement augmente le risque d'attentats terroristes en Ethiopie.⁵⁹

3.4 Le conflit frontalier avec l'Erythrée

Les relations entre Asmara et Addis Abeba sont gelées. Les tentatives diplomatiques visant à résoudre ce conflit frontalier n'ont pas eu de succès à ce jour.⁶⁰ L'Ethiopie ne reconnaît toujours pas l'arbitrage rendu par la Cour internationale de justice en 2002 en faveur de l'Erythrée.⁶¹ Ses troupes sont toujours très présentes à la frontière de l'Erythrée.⁶² Au printemps 2012, l'Ethiopie a attaqué des bases militaires érythréennes dans la zone frontalière.⁶³ Le pays accuse en outre l'Erythrée de soutenir les groupements «terroristes» *ONLF* et *OLF*.⁶⁴ Selon l'Office allemand des affaires étrangères (*Deutsches Auswärtiges Amt*), une reprise des hostilités entre les forces de l'ordre éthiopiennes et érythréennes n'est pas à exclure.⁶⁵

3.5 Les conflits entre différentes fractions de la population

L'Ethiopie compte quelque 80 ethnies, dont les deux principales sont les Oromo et les Amhara, représentant chacune respectivement 32,1 % et 30,1 % de la population.⁶⁶ Selon le Centre fédéral allemand pour l'éducation politique (*Bundeszentrale für politische Bildung, bpb*), les conflits entre communauté ethniques sont légion en Ethiopie. Dans la plupart des cas, c'est moins l'appartenance à une ethnie qui pose

⁵⁸ Center for Strategic and International Studies (CSIS), Assessing Risks To Stability, juin 2011, p. 8-9: http://csis.org/files/publication/110623_Lyons_Ethiopia_Web.pdf.

⁵⁹ VOA, Ethiopian Troops Join AU Forces in Somalia, 22 janvier 2014: www.voanews.com/content/ethiopian-troops-join-au-force-in-somalia/1835401.html.

⁶⁰ CSIS, juin 2011, p. 8-9.

⁶¹ bpb, Konfliktporträt, Äthiopien, 9 janvier 2014.

⁶² Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 35.

⁶³ Deutsches Auswärtiges Amt, Äthiopien, Reise- und Sicherheitshinweise.

⁶⁴ Reliefweb, Report from Sudan Tribune, Ethiopian Separatist Group Gives Up Secession Demand, 4 janvier 2012.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ D'autres groupes importants sont les Tigre (6,2 %) et les Somali (5,9 %). Les autres ethnies représentent environ 20 % de la population.
bpb, Konfliktporträt, Äthiopien, 9 janvier 2014.

problème que les disputes liées à la pénurie de ressources naturelles telles que les terres ou l'eau. Les sécheresses et les famines, ainsi que la politique foncière du gouvernement, viennent aggraver ces conflits.⁶⁷ Ainsi, des conflits ethniques entre les communautés des Borana et des Garri ont éclaté en juillet 2012 autour de Moyale, dans la région d'Oromia au sud de l'Éthiopie, causant la mort d'au moins 18 personnes. Plus de 20'000 personnes se sont réfugiées au Kenya voisin pour échapper à la violence.⁶⁸ En 2013, un conflit a éclaté dans le nord entre Afar, Oromo et Argobba. Dans l'Ogaden et dans les régions de Gambela et de Benishangul-Gumuz, il y a également de nombreux conflits entre les différents groupes ethniques. Selon la Fondation Bertelsmann (*Bertelsmann Stiftung*), plusieurs douzaines de personnes sont mortes en 2013, et des centaines de milliers de personnes ont été forcées de fuir leur région en raison de conflits entre groupes ethniques.⁶⁹

4 Constitution et système judiciaire

La Constitution Éthiopienne de 1995 mentionne explicitement les droits de la personne humaine. L'article 29 vise ainsi la protection de la liberté d'expression. Toutefois, ces dispositions ne sont pas respectées. Le gouvernement éthiopien commet régulièrement des violations des droits de l'homme qui vont à l'encontre de la Constitution et des différents accords internationaux ratifiés par l'Éthiopie. Opposants, journalistes critiques ou chefs religieux font l'objet, de la part des autorités, de harcèlements, de menaces ou de rétention sans mandat d'arrêt.⁷⁰

4.1 La « politisation » du système judiciaire

Si la Constitution Éthiopienne prévoit bien un système judiciaire indépendant, la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif est, dans les faits, inexistante. Le pouvoir est essentiellement entre les mains du premier ministre, et les tribunaux travaillent sous les ordres stricts du gouvernement.⁷¹ De nombreux procès sont intentés pour des motifs politiques.⁷² Selon les estimations de différentes ONG, l'Éthiopie comptait 400 prisonniers politiques en 2012.⁷³

4.2 Les conditions de détention et la torture

Amnesty International décrit les conditions dans les prisons éthiopiennes comme très précaires. Il n'y a pas suffisamment de nourriture, ni d'eau propre. De plus, les installations sanitaires y sont en piteux état. Dans de nombreux cas, l'accès à

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ BBC News, Ethiopia, 20'000 Flee Moyale Clashes, 28 juillet 2012: www.bbc.com/news/world-africa-19028609.

⁶⁹ Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 29

⁷⁰ Unrepresented Nations and Peoples Organization (UNPO), Submission to the UN Office of the High Commissioner for Human Rights, Universal Periodic Review, Ethiopia, septembre 2013, p. 2: <http://onlf.org/wp-content/uploads/2013/10/UNPO-UPR-submission-Ethiopia-19th.pdf>.

⁷¹ USDOS, Ethiopia, 27 février 2014, p. 1; Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 9.

⁷² Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 9.

⁷³ Freedom House, Freedom in the World 2013, Ethiopia, janvier 2013.

l'assistance d'un avocat n'est pas garanti. Certains détenus ne sont pas autorisés à contacter leurs familles.⁷⁴ Les détenus se voient parfois refuser l'accès aux soins médicaux.⁷⁵ Les mauvais traitements et la torture sont très répandus. Certaines informations font état de personnes mortes lors de leur détention. Des aveux sont obtenus par la torture. Selon *Amnesty International*, des actes de torture sont notamment commis dans le cadre d'interrogatoires par la police ainsi qu'en détention provisoire.⁷⁶ En juillet 2013, une délégation du Parlement européen s'est vu refuser l'accès à la prison de Kaliti près d'Addis Abeba alors qu'elle avait au préalable obtenu une autorisation.⁷⁷ Même le *CICR* n'a pas accès à un nombre important de maisons d'arrêt du pays. Ainsi, l'organisme ne peut exercer ses activités ni au poste de police de Maekalawi⁷⁸ ni dans l'Ogaden, région touchée par de multiples conflits.⁷⁹ Dans un rapport publié en octobre 2013, *HRW* a fait état de tortures systématiques et de mauvais traitements infligés à des personnes détenues au poste de police de Maekalawi.⁸⁰

4.3 La peine de mort

Le Code pénal Ethiopien prévoit la peine de mort pour de nombreuses d'infractions, telles que les crimes contre l'Etat, le génocide, la lâcheté face à l'ennemi, l'assassinat ou le vol à main armée. L'exécution de la peine nécessite l'accord du président du pays. Selon *Amnesty International*, ont moins huit peines de mort ont été prononcées en 2013.⁸¹ En raison du manque de transparence généralisé et des restrictions légales imposées aux organisations de défense des droits de l'homme, il est extrêmement difficile d'obtenir des informations sur la peine de mort en Ethiopie.⁸²

⁷⁴ HRW, World Report 2014, Ethiopia, janvier 2014.

⁷⁵ Olbana Lelisa et Bekele Gerba, tous deux chefs de file de l'opposition politique, se voient refuser tout traitement médical; Selon certaines informations, ils seraient écroués à la prison de Kaliti. AI, Further Information on Urgent Action, 25 avril 2014, p. 1: www.amnesty.org/en/library/asset/AFR25/001/2014/en/6a05e90f-4a9a-443b-95b4-02c69b54e990/afr250012014en.pdf.

⁷⁶ AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013.

⁷⁷ HRW, World Report 2014, Ethiopia, 21 janvier 2014.

⁷⁸ Le *Federal Police Crime Investigation Sector* à Addis Abeba est connu sous le nom de poste de police *Maekelawi*. HRW, «They Want a Confession», Torture and Ill-Treatment in Ethiopia's Maekelawi Police Station, 18 octobre 2013: www.hrw.org/news/2013/10/17/ethiopia-political-detainees-tortured.

⁷⁹ IKRK, Annual Report, Ethiopia 2013, p. 146: www.icrc.org/eng/assets/files/annual-report/current/icrc-annual-report-ethiopia.pdf.

⁸⁰ HRW, Torture and Ill-Treatment in Ethiopia's Maekelawi Police Station, 18 octobre 2013.

⁸¹ Amnesty International, Oral Statement by Amnesty International, Item 8, Activity Reports of Members of the Commission and Special Mechanisms, Chairperson of the Working Group on Death Penalty and Extrajudicial, Summary or Arbitrary Executions in Africa, 5 mai 2014, p. 3: www.amnesty.org/en/library/asset/AFR01/002/2014/en/45fe21d5-eae0-4248-bb96-8f099bc467ca/afr010022014en.pdf. www.icrc.org/eng/assets/files/annual-report/current/icrc-annual-report-ethiopia.pdf.

⁸² Amnesty International, Death Sentences and Executions in 2013, 27 mars 2014, p. 43: www.amnesty.org/en/library/asset/ACT50/001/2014/en/652ac5b3-3979-43e2-b1a1-6c4919e7a518/act500012014en.pdf.

5 Droits de la personne humaine: les catégories de personnes menacées

Human Rights Watch constate une détérioration notable de la situation en matière de droits de la personne humaine au cours des années écoulées.⁸³ Les derniers rapports publiés par *USDOS*, *Freedom House* et *Amnesty International* font état de violations fréquentes des droits de l'homme en Ethiopie. Des droits fondamentaux comme la liberté d'expression et d'association sont bafoués par le gouvernement éthiopien. Les personnes exprimant des critiques envers le régime font l'objet de harcèlement, de menaces et d'arrestations arbitraires. Les étudiants ou minorités ethniques protestant contre les «projets de développement» du gouvernement sont arrêtés au même titre que les musulmans s'opposant à l'ingérence du gouvernement dans les affaires religieuses.⁸⁴ Les interrogatoires s'accompagnent souvent de mauvais traitements et d'actes de torture. De plus, le régime éthiopien est accusé d'homicides extrajudiciaires et de disparitions de personnes.⁸⁵

5.1 Les membres d'organisations «terroristes»

Comme cela est mentionné au chapitre trois, le Front national de libération de l'Ogaden (*Ogaden National Liberation Front, ONLF*), le Front de libération Oromo (*Oromo Liberation Front, OLF*) et *Ginbot 7* ont été classés comme des organisations terroristes par le parlement éthiopien en 2011.⁸⁶ Les membres de ces organisations ou les personnes ayant des liens présumés ou réels avec ces groupements sont particulièrement exposés au risque d'être pris pour cible par le gouvernement.⁸⁷

ONLF. Le gouvernement éthiopien réprime avec une extrême dureté les membres présumés ou réels de l'*ONLF*. Selon *Amnesty International*, les arrestations de civils n'ayant aucun rapport avec ce groupement sont légion dans l'Ogaden. Il suffit que les autorités de sécurité soupçonnent un soutien à l'*ONLF* pour qu'une personne soit arrêtée. Même les collaborateurs de l'ONU ne sont pas épargnés. Yusuf Mohammed est en détention depuis 2010 parce que les autorités éthiopiennes soupçonnent son frère d'avoir des liens avec l'*ONLF*. Par cette détention, les autorités veulent contraindre son frère à retourner en Ethiopie.⁸⁸

OLF. Selon *HRW*, plusieurs milliers d'Oromo ont été arbitrairement arrêtés et torturés au cours de ces dernières années, sans pour autant avoir de lien véritable avec l'*OLF*.⁸⁹ *Amnesty International* fait état de plus de 100 arrestations par les autorités

⁸³ HRW, Ethiopia, Brutal Crackdown on Protests, 5 mai 2014: www.ecoi.net/local_link/275297/404430_de.html.

⁸⁴ USDOS, Ethiopia, 27 février 2014; HRW, World Report 2014, Ethiopia, 21 janvier 2014; AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013; HRW, Ethiopia, Brutal Crackdown on Protests, 5 mai 2014: www.ecoi.net/local_link/275297/404430_de.html

⁸⁵ AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013.

⁸⁶ USDOS, Country Report on Human Rights Practices 2012, Ethiopia, 19 avril 2013.

⁸⁷ UK Home Office, Operational Guidance Note, Ethiopia, novembre 2013, p. 18: www.ecoi.net/file_upload/1226_1384963997_ognethiopia.pdf.

⁸⁸ Un autre collaborateur de l'ONU, Sheikh Hassan, a été condamné à plus de sept ans de prison en juin 2012 pour avoir été en rapport avec l'*ONLF*. Il a été arrêté en juillet 2011, après avoir été en pourparlers avec l'*ONLF* pour la libération de deux collaborateurs enlevés. AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013.

⁸⁹ HRW, Telecom and Internet Surveillance in Ethiopia, 25 mars 2014, p. 16.

de sécurité au cours du festival Oromo «Irreechaa». Les personnes arrêtées étaient soupçonnées de soutenir l'OLF.⁹⁰ Les personnes s'engageant dans un parti politique Oromo légal sont souvent soupçonnées de liens avec l'OLF et arrêtées pour ce motif.⁹¹

Ginbot 7 est un mouvement d'opposition domicilié aux Etats-Unis. L'activité de l'organisation en Ethiopie est difficile à cerner. En 2009, le gouvernement éthiopien a condamné 33 personnes appartenant à ce groupement. Cinq parmi eux ont écopé de la peine de mort, les autres ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. Aux dires des pouvoirs publics, les condamnés avaient projeté de renverser le gouvernement.⁹² Des journalistes et des opposants sont arrêtés parce qu'ils sont soupçonnés d'être en contact avec Ginbot 7. *Freedom House* précise qu'il n'existe, dans de nombreux cas, aucun lien entre *Ginbot 7* et les personnes arrêtées.⁹³

5.2 Les membres d'autres partis d'opposition

Les membres de partis d'opposition font régulièrement l'objet d'arrestations et de condamnations. Selon *Amnesty International*, même des opposants présumés sont arrêtés.⁹⁴ En janvier 2012, le Parti pour l'unité de tous les Ethiopiens (*All Ethiopian Unity*) a exigé la libération de 112 de ses membres arrêtés au cours d'une même semaine.⁹⁵ En juin 2012, le chef de file du parti pour l'Unité pour la démocratie et la justice (*Unity for Democracy and Justice Party, UDJ*), Andualem Arage, ainsi que d'autres opposants ont écopé de peines allant de huit ans d'emprisonnement à la réclusion à perpétuité. En décembre 2012, Bekele Gerba du Mouvement démocratique fédéraliste Oromo (*Oromo Federalist Democratic Movement, OFDM*) et Olbana Lelisa du Congrès du peuple Oromo (*Oromo People's Congress Party, OPC*) ont été condamnés respectivement à huit et treize ans de prison pour avoir rencontré *Amnesty International*.⁹⁶ Comme cela a été mentionné au chapitre 2.1., les partis d'opposition *UDJ* et *Blue Party* ont organisé en 2013, pour la première fois en huit ans, des manifestations contre le gouvernement.⁹⁷ L'*UDJ* a signalé 62 arrestations de membres du parti durant les mois de juillet et d'août 2013. Ces personnes ont été arrêtées pour avoir distribué des tracts sur les manifestations à venir. Bon nombre d'entre elles ont été battues alors qu'elles se trouvaient en détention.⁹⁸ En septembre 2013, les forces de l'ordre ont arrêté 100 membres du *Blue Party* en l'espace

⁹⁰ AI, *Amnesty International Report 2013, Ethiopia*, 23 mai 2013.

⁹¹ USDOS, *Country Report on Human Rights Practices 2012, Ethiopia*, 19 avril 2013.

⁹² LandInfo, Norwegian Country of Origin Information Centre, Ethiopia, *The Ginbot 7 Party*, 20 août 2012, p. 1: www.ecoi.net/file_upload/1226_1349100071_2181-1.pdf; BBC News, *Ethiopia Death Sentences over Assassination Plot*, 22 décembre 2009: <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8426113.stm>.

⁹³ Freedom House, *Freedom in the World, Ethiopia*, 9 mai 2013.

⁹⁴ Freedom House, *Freedom in the World, Ethiopia*, 9 mai 2013.

⁹⁵ AI, *Amnesty International Report 2013, Ethiopia*, 23 mai 2013.

⁹⁶ AI, *News, Ethiopian Opposition Leaders Detained after Meeting with Amnesty International*, 31 août 2011: www.amnesty.org/en/news-and-updates/ethiopian-opposition-leaders-detained-after-meeting-amnesty-international-2011-08-31; AI, *Amnesty International Report 2013, Ethiopia*, 23 mai 2013.

⁹⁷ IPS, *News Agency, Ethiopia's Protest Leaders Say No Change in Government*, 6 juin 2013: www.ipsnews.net/2013/06/ethiopias-protest-leaders-say-no-change-in-government/.

⁹⁸ AI, *Ethiopia, End Stifling of Peaceful Protests*, 5 septembre 2013; IPS, *News Agency, Update, Opinion Divided on Rebirth of Ethiopia's Opposition*, 19 juillet 2013: www.ipsnews.net/2013/07/update-opinion-divided-on-rebirth-of-ethiopias-opposition/.

d'un week-end.⁹⁹ En 2014, la vague d'arrestations continue: peu avant une manifestation prévue pour fin avril 2014, la police a arrêté les chefs de file du *Blue Party*, ainsi que plusieurs douzaines de ses membres.¹⁰⁰

5.3 Les médias

Selon *Human Rights Watch*, l'Éthiopie est l'un des pays les plus dangereux pour les journalistes.¹⁰¹ Depuis 2010, le gouvernement se sert de la loi antiterroriste pour arrêter des journalistes et les condamner à de longues peines de prison.¹⁰² Ainsi, six blogueurs et trois journalistes ont été arrêtés fin avril 2014 à Addis Abeba. Selon les indications du Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme (*United Nations Human Rights Office*), ces arrestations ont été motivées par la collaboration avec des organisations étrangères de défense des droits de la personne humaine.¹⁰³ Malgré la critique internationale, la Cour suprême a confirmé en mai 2013 la peine de 18 ans de prison prononcée à l'encontre du journaliste connu Eskinder Nega Fenta. Les journalistes évoquant des protestations musulmanes font également l'objet de menaces et d'arrestations arbitraires. En janvier 2013, les forces de l'ordre ont arrêté Solomon Kebede du journal *Muslim Affairs*.¹⁰⁴ Diverses organisations ont considéré que son procès était politique.¹⁰⁵

5.4 Les défenseurs des droits de la personne humaine

Comme il a été indiqué plus haut, le travail des personnes œuvrant en Éthiopie pour le respect des droits de l'homme est très compliqué, en raison de la loi sur les ONG et du climat politique général. De nombreuses organisations de défense des droits de l'homme ont dû cesser leurs activités, par manque de ressources financières ou à cause de menaces pesant sur leur personnel.¹⁰⁶ En octobre 2012, la Cour suprême a décidé de continuer à geler les fonds des deux principales organisations de défense des droits de l'homme, le Conseil éthiopien des droits de l'homme (*Ethiopian Human Rights Council*) et l'Association des avocates éthiopiennes (*Ethiopian Women Lawyers Association*), à hauteur d'un million de dollars US. En août 2012, la CSA a interdit au Conseil éthiopien des droits de l'homme de récolter des dons dans

⁹⁹ BBC News, Ethiopia Denies Crackdown on Semayawi Opposition, 2 septembre 2013: www.bbc.co.uk/news/world-africa-23936145#sa-ns_mchannel=rss&ns_source=PublicRSS20-sa; AI, End Stifling of Peaceful Protests, 5 septembre 2013.

¹⁰⁰ Ethiopian Times, Police Arrest Blue Party Leaders, Members Ahead of Protest Rally on Sunday, 26 avril 2014: <http://ethiopianimes.wordpress.com/2014/04/26/police-arrest-blue-party-leaders-members-ahead-of-protest-rally-on-sunday/>.

¹⁰¹ HRW, Ethiopia, Country Summary, janvier 2014.

¹⁰² CPJ et al. septembre 2013, p.6.

¹⁰³ OHCHR, Ethiopia, Navi Pillay Condemns Crackdown On Journalists, Increasing Restrictions On Freedom Of Expression, 2 mai 2014: www.ecoi.net/local_link/275432/404576_de.html.

¹⁰⁴ D'autres exemples sont les journalistes Woubshet Tyaw du journal *Awramba Times* et Reeyot Alemu du journal *Feteh*, emprisonnés depuis 2011. Les journalistes étrangers ne sont pas non plus épargnés: ainsi, en mai 2012, la police a arrêté Peter Heinlein, correspondant de Voice of America, ainsi que son traducteur Simegnish Yekoye, alors qu'ils étaient en train de documenter une manifestation de la communauté musulmane.

AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013; UNPO, Universal Periodic Review, Ethiopia, septembre 2013, p. 2; AI, Amnesty International Report 2013, Ethiopia, 23 mai 2013.

¹⁰⁵ HRW, Ethiopia, Country Summary, janvier 2014.

¹⁰⁶ Article 19, Ethiopia Detains Article 19 Staff, 10 avril 2014: www.refworld.org/docid/534bd9ab4.html.

l'ensemble du pays.¹⁰⁷ *Article 19* est l'une des rares organisations internationales à avoir pu maintenir son activité en Ethiopie. Début avril 2014, un membre de cette organisation a été placé en détention pendant 29 heures. Les autorités de sécurité l'ont menacé d'emprisonnement s'il remettait les pieds en Ethiopie.

5.5 Les minorités religieuses: les musulmanes et musulmans

Depuis début 2012, les membres de la communauté musulmane organisent des manifestations pour protester contre l'ingérence du gouvernement dans les affaires religieuses.¹⁰⁸ Sous prétexte de combattre le terrorisme, les forces de l'ordre font preuve d'une violence considérable envers des manifestants musulmans pacifiques, hommes et femmes.¹⁰⁹ Les manifestants sont battus, arrêtés arbitrairement, emprisonnés et torturés. *Amnesty International* fait état de plusieurs centaines de manifestants arrêtés en juillet et en novembre 2012.¹¹⁰ Le procès de 29 chefs de file des mouvements de protestations arrêtés en juillet 2012 se tient à huis clos. En octobre 2012, ils ont été condamnés sur la base de la loi antiterroriste.¹¹¹ En février 2013, la chaîne de télévision publique *Ethiopia TV* a qualifié de terroristes les accusés et d'autres personnes ayant participé aux manifestations.¹¹² Selon le dernier rapport de l'*USDOS*, les forces de l'ordre ont placé en garde à vue plus de mille personnes pendant la fête de l'Eid al-Fitr célébrée le 8 août 2013 à Addis Abeba. Quelques personnes sont décédées durant leur détention.¹¹³

5.6 Les personnes LGBTI

Les pratiques homosexuelles sont interdites en Ethiopie et passibles d'un emprisonnement maximal de 15 ans. Si l'une des personnes est mineure, une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 25 ans peut être prononcée.¹¹⁴ Le dernier rapport publié par l'*USDOS* fait état d'arrestations de personnes homosexuelles, d'interrogatoires et de traitements violents par les forces de l'ordre.¹¹⁵ Par ailleurs, l'homosexualité est un tabou au sein de la société éthiopienne. La discrimination des personnes homosexuelles y est largement répandue. Une grande partie de la population considère l'homosexualité comme un péché ou une maladie. L'année dernière, il y a eu plusieurs campagnes contre les homosexuels. Les exactions commises à l'encontre des homosexuels ne font en général pas l'objet d'une plainte,

¹⁰⁷ AI, *Amnesty International Report 2013, Ethiopia*, 23 mai 2013.

¹⁰⁸ USCIRF, *Annual Report 2014*, 30 avril 2014, p.157-158; HRW, *World Report 2014, Ethiopia*, 21 janvier 2014.

¹⁰⁹ HRW, *World Report 2014, Ethiopia*, 21 janvier 2014; UNPO, *Universal Periodic Review, Ethiopia*, septembre 2013, p. 2; USCIRF, *Annual Report 2014*, 30 avril 2014.

¹¹⁰ AI, *Amnesty International Report 2013, Ethiopia*, 23 mai 2013.

¹¹¹ HRW, *World Report 2014, Ethiopia*, 21 janvier 2014.

¹¹² USCIRF, *Annual Report 2014*, 30 avril 2014.

¹¹³ USDOS, *Ethiopia*, 27 février 2014, p. 2.

¹¹⁴ *Amnesty International, Making Love a Crime, Criminalization of Same-Sex Conduct in Sub-Saharan Africa*, 25 juin 2013, p. 80-81: www.amnesty.org/en/library/asset/AFR01/001/2013/en/9f2d91b7-bc0e-4ea7-adae-7e51ae0ce36f/afR010012013en.pdf.

¹¹⁵ USDOS, *Ethiopia*, 27 février 2014.

les victimes craignant les conséquences juridiques et une stigmatisation sociale.¹¹⁶ En mars 2014, le gouvernement éthiopien a adopté une loi qui prévoit un nouveau durcissement, dont la classification de l'homosexualité comme un «crime impardonnable» (*non-pardonable offense*). Les personnes condamnées pour homosexualité sur la base de la nouvelle loi ne pourraient plus obtenir la grâce présidentielle.¹¹⁷

5.7 Les femmes et les enfants

La violence sexuelle contre les femmes et la discrimination à l'égard des femmes et des filles sont très répandues en Ethiopie. Si le viol est bien considéré comme un crime, nombreuses sont les victimes qui ne portent pas plainte, par honte ou par méfiance envers le système judiciaire engorgé. En cas de plainte, les coupables ne sont souvent pas poursuivis pénalement ou écotent simplement d'une amende. La discrimination à l'égard des femmes est particulièrement prononcée dans les zones rurales, où réside 85 % de la population éthiopienne. Certaines dispositions légales spécifiques viennent conforter les structures patriarcales existantes, renforçant ainsi la discrimination envers les femmes. Ainsi, la loi considère que l'homme est le «chef de famille». Il détient seul le droit de garde des enfants du couple âgés de plus de cinq ans. En cas de divorce, la loi prévoit un soutien financier pour la femme limité à trois mois. Le marché du travail offre moins de débouchés aux femmes. De plus, elles gagnent moins que les hommes.¹¹⁸ La mutilation génitale des filles (Female Genital Mutilation, FMG) est toujours pratiquée en Ethiopie.¹¹⁹ Ses auteurs ne sont en général pas punis, la mutilation génitale des filles n'étant pas considérée comme une infraction pénale par une grande majorité de la population éthiopienne. L'*USDOS* évoque en outre la problématique des mariages forcés et des mariages d'enfants. Dans les régions d'Amhara et de Tigray, les filles sont souvent mariées dès l'âge de sept ans.¹²⁰ Depuis l'adoption de la loi sur les ONG, le nombre d'organisations défendant les droits des femmes a fortement diminué. Les victimes désireuses d'échapper à un environnement de violence spécifique au genre rencontrent de grandes difficultés pour trouver des organisations ou instances susceptibles de les soutenir.¹²¹

5.8 Les peuples indigènes et les minorités ethniques

Les projets de développement ambitieux engagés par l'Ethiopie entraînent le déplacement de peuples indigènes et de minorités ethniques. Il s'agit généralement de groupes de populations locales qui sont contraints de renoncer à leur mode de vie

¹¹⁶ Australian Government, Migration Review Tribunal and Refugee Review Tribunal, Country Advice Ethiopia, Treatment of Lesbians, Gay Rights Activists, Gay Social Venues, 30 mars 2012: www.ecoi.net/file_upload/1226_1364487908_eth40028.pdf; USDOS, Ethiopia, 27 février 2014.

¹¹⁷ Washington Times, Ethiopia to List Homosexuality as «Non-Pardonable» Crime, 25 mars 2014: www.washingtontimes.com/news/2014/mar/25/ethiopia-list-homosexuality-non-pardonable-crime/?utm_source=RSS_Feed&utm_medium=RSS.

¹¹⁸ USDOS, Ethiopia, 27 février 2014, p. 25-27.

¹¹⁹ Selon une enquête réalisée en 2009, 66 % des femmes interrogées âgées de 21 à 24 ans ont indiqué avoir subi une forme de mutilation génitale. Dans les régions d'Afar (90,3 %), d'Oromia (77,4 %) et SNNPR (74,6 %), leur nombre est le plus élevé.

USDOS, Ethiopia, 27 février 2014, p. 29

¹²⁰ Ibid., p. 26-28.

¹²¹ UKFCO, The 2012 Foreign and Commonwealth Office Report, avril 2013, p. 41.

traditionnel. Diverses organisations parlent de graves violations des droits de la personne humaine commises dans le cadre du programme de «villagisation», qui prévoit le déplacement de 1,5 million de personnes. *HRW* et l'*Oakland Institute* font état de familles de la région de Gambela et de la vallée inférieure de l'Omo, au sud-ouest de l'Éthiopie, violemment chassées par les forces de l'ordre éthiopiennes.¹²² La population locale fait l'objet d'intimidations et de menaces pour l'inciter à quitter ses terres.¹²³ Dans la seule région de la vallée inférieure de l'Omo, où le plus grand barrage d'Afrique est en construction, jusqu'à 150'000 personnes seront déplacées. Différentes organisations de protection de l'environnement estiment que le niveau d'eau de la rivière Omo, base de la survie de beaucoup de personnes, baissera drastiquement. En l'espace de 15 mois, la totalité de la communauté Bodi, soit environ 7000 personnes, a été chassée de ses terres. Les déplacements ont eu lieu sans consultation ou compensation appropriées.¹²⁴ D'autres déplacements forcés concernent les Amhara de Guraferda Bench-Maji, dans la Région des nations, des nationalités et des peuples du Sud (*Southern Nations and Nationalities and Peoples' Region, SNNPR*) et dans la région de Benishangul à l'ouest de l'Éthiopie. Des minorités sont également déplacées dans la région d'Afar, au nord du pays. Selon *EWHR*, des milliers de familles sont concernées par des déplacements involontaires.¹²⁵

5.9 Les personnes d'origine mixte: Érythrée - Éthiopie

Selon les commentaires figurant au chapitre 3.4, la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée demeure tendue, même dix ans après la fin de la guerre. Selon un expert de ces pays, les Érythréens taisent souvent leur origine par peur de discriminations. Si, en Éthiopie, les *ID-Cards* mentionnent bien l'origine ethnique de leurs détenteurs, les Érythréens sont nombreux à modifier la mention pour se transformer en «Tigre», à la faveur d'un déménagement ou par le biais de la corruption. L'expert en question explique que les personnes d'origine érythréenne continuent à ne pas se sentir en sécurité.¹²⁶

¹²² HRW, World Report 2014, Ethiopia, 21 janvier 2014; Oakland Institute, Stakeholder Submission to the Universal Periodic Review of the Republic of Ethiopia, septembre 2013: www.hic-mena.org/img/documents/UPR%20Submission%20-%20Ethiopia.pdf.

¹²³ HRW, World Report 2014, Ethiopia, 21 janvier 2014.

¹²⁴ Human Rights Watch, Ethiopia, Land, Water Grabs Devastate Communities, 19 février 2014: www.ecoi.net/local_link/270083/398576_de.html.

¹²⁵ EWHRA, septembre 2013, p. 6-7.

¹²⁶ Information donnée par un expert pays à l'OSAR dans une communication téléphonique du 17 juin 2014.

6 Situation humanitaire

6.1 La pauvreté

Bien qu'elle soit considérée comme l'enfant chéri des bailleurs de fonds étrangers¹²⁷, et qu'elle ait connu une croissance économique constante au cours de ces dix dernières années¹²⁸, l'Éthiopie figure toujours parmi les pays les plus pauvres du monde. Suivant l'Indice du développement humain (*Human Development Index*) créé par le programme des Nations-Unies pour le développement, l'Éthiopie occupe le 173^e rang sur 186.¹²⁹ 77,6 % de la population vit de moins de deux dollars US par jour.¹³⁰ Le revenu annuel moyen est de 170 dollars US. 82 % de la population vit de l'agriculture.¹³¹ L'accès aux soins de santé et à l'éducation est mauvais. L'Éthiopie a un taux d'analphabétisme parmi les plus élevés du monde.¹³² La forte inflation de ces dernières années a entraîné une détérioration des conditions de vie de toutes les couches de la population. Les pénuries alimentaires sont un problème chronique, notamment dans les zones rurales.¹³³ Selon l'Agence américaine pour le développement international (*US Agency for International Development, USAID*), quelque 2,7 millions de personnes sont actuellement tributaires de l'aide alimentaire.¹³⁴

6.2 Les réfugié-e-s et les IDP

Plus de 400'000 réfugiés en Éthiopie. Après le Kenya, l'Éthiopie est le pays africain accueillant le plus grand nombre de réfugiés, dont la plupart viennent de la Somalie, du Soudan du Sud et de l'Érythrée.¹³⁵ Depuis le début de la guerre civile au Soudan du Sud en décembre 2013, 110'000 réfugiés ont franchi la frontière ouest de l'Éthiopie.¹³⁶ Selon des données publiées par l'*UNHCR* en mars 2014, au moins 140'000 réfugiés supplémentaires en provenance du Soudan du Sud gagneront

¹²⁷ L'Éthiopie dépend largement de sources de financement étrangères. Les aides représentent plus de la moitié du budget éthiopien. En 2013 seulement, l'Éthiopie a reçu 4 milliards de dollars US, et 26 milliards de dollars US depuis 1991.
Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 36.

¹²⁸ Au cours de ces dix dernières années, l'économie éthiopienne a connu une croissance de 4 à 7 %.
Oakland Institute, Development Aid to Ethiopia, Overlooking Violence, Marginalization, and Political Repression, 2013, p. 3:
http://media.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_Brief_Development_Aid_Ethiopia.pdf.

¹²⁹ United Nation Development Programme (UNDP), Human Development Report, Ethiopia, 2013:
<http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/ETH>.

¹³⁰ Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 16.

¹³¹ Oakland Institute, Development Aid to Ethiopia, 2013, p. 3.

¹³² Le taux d'alphabétisation est de 18 % pour les femmes et de 41,9 % pour les hommes.
Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 16.

¹³³ Bertelsmann Stiftung, Ethiopia Country Report, 2014, p. 15-16; HRW, World Report 2014, Ethiopia, 21 janvier 2014.

¹³⁴ US Agency for International Development (USAID), Ethiopia, Complex Emergency Fact Sheet 1, Fiscal Year 2014, 25 février 2014, p. 1: www.ecoi.net/file_upload/1788_1396253329_ethiopia-cefs01-02-25-2014.pdf.

¹³⁵ UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), Country Operations Profile, Ethiopia:
www.unhcr.org/pages/49e483986.html (état au 17 juin 2014).

¹³⁶ Sudan Tribune, Aid Agencies Working to Improve Conditions for S. Sudan Refugees in Ethiopia, 19 mai 2014: <http://reliefweb.int/report/ethiopia/aid-agencies-working-improve-conditions-s-sudan-refugees-ethiopia>.

l’Ethiopie au cours de ces prochains mois.¹³⁷ L’Ethiopie compte 453’000 réfugié-e-s¹³⁸ au total, qui sont répartis entre 25 camps de réfugié-e-s installés dans huit régions du pays.¹³⁹ Outre les réfugié-e-s, l’Ethiopie compte plus de **400’000 déplacé-e-s internes** (Internally Displaced Persons, IDP). Le nombre élevé d’IDP s’explique par les conflits internes, les projets d’infrastructure du gouvernement, les conflits entre les différents groupes ethniques, ainsi que les sécheresses et inondations.¹⁴⁰ De plus, l’Arabie saoudite a édicté en novembre 2013 une loi qui prévoit la déportation immédiate de tout citoyen étranger non muni d’une autorisation. Depuis lors, plus de 158’000 citoyens éthiopiens ont été expulsés. Depuis décembre 2013, quelque 200 personnes quittent chaque jour l’Arabie Saoudite pour retourner en Ethiopie. Elles peuvent compter sur un seul relais, qui se trouve à Addis Abeba et est dirigé par l’Organisation internationale pour la migration (*International Organization for Migration, IOM*).¹⁴¹

Vous trouverez les publications de l’OSAR sur l’Ethiopie et d’autres pays d’origine des réfugié-e-s sous www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine

L’Organisation suisse d’aide aux réfugiés OSAR s’engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancré dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l’OSAR est l’association faitière nationale des organisations d’aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

Le bulletin de l’OSAR vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter

¹³⁷ IRIN, Ethiopia Struggling to Cope with South Sudanese Refugee Influx, 25 mars 2014: www.ecoi.net/local_link/272514/388105_en.html.

¹³⁸ European Commission, Humanitarian Aid and Civil Protection, Echo Factsheet, Ethiopia, février 2014, p. 1: http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/ethiopia_en.pdf.

¹³⁹ UNHCR, Submission by the United Nations High Commissioner for Refugees, For the Office of the High Commissioner for Human Rights’ Compilation Report, Universal Periodic Review, Ethiopia, septembre 2013, p. 1: www.ecoi.net/file_upload/1930_1385036043_5283488c4.pdf.

¹⁴⁰ European Commission, Humanitarian Aid and Civil Protection, Echo Factsheet, Ethiopia, février 2014, p. 1-2: http://ec.europa.eu/echo/files/aid/countries/factsheets/ethiopia_en.pdf.

¹⁴¹ USAID, Ethiopia, Complex Emergency Fact Sheet 1, 25 février 2014.